



## Conseil économique et social

Provisoire

26 juillet 2010

Original : français

---

### Session de fond de 2010

#### Compte rendu analytique provisoire de la 17<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2010, à 10 heures

*Président* : M. Ali ..... (Malaisie)

### Sommaire

Point 2 c) de l'ordre du jour : Examen ministériel annuel (*suite*) – Exposés facultatifs de pays (E/2010/59, E/2010/71, E/2010/66)

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

10-43364 (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

1. **M<sup>me</sup> Pais** (Portugal), Secrétaire d'État à l'égalité, déclare que 15 ans après Beijing, les défis à relever en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes demeurent nombreux, surtout dans le cadre de la crise mondiale actuelle. Il convient d'inventer un nouveau modèle de vie mettant notamment l'accent sur l'importance des ressources humaines, une meilleure répartition des richesses, la relation entre les individus et l'environnement, la cohésion sociale et le développement durable, faute de quoi, il sera difficile d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

2. La création, au Portugal, d'un Secrétariat d'État à l'égalité prouve la détermination du pays à intégrer cette question dans tous les secteurs, tout comme le troisième plan d'action national pour l'égalité – Citoyenneté et genre (2007-2010) – et le programme d'élargissement du réseau d'équipements sociaux. Le Portugal a également adopté un plan d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et se réjouit de l'adoption des résolutions 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil. Il a par ailleurs adopté en février 2009 un programme d'action pour l'élimination de la mutilation génitale féminine et dispose, pour lutter contre les violences familiales et conjugales faites aux femmes, d'un plan d'action national 2007-2010 qui prévoit notamment des campagnes de sensibilisation, la formation de ceux qui interviennent auprès des victimes et la protection et l'hébergement de ces dernières. L'accent a aussi été tout particulièrement mis sur la violence caractérisant les rapports amoureux de nombre de jeunes. Enfin, s'agissant de la lutte contre la traite des êtres humains, il existe au Portugal un plan pour la période 2007-2010 qui vise à aider en particulier les victimes d'exploitation sexuelle et de travail forcé. Le 27 février 2008, le pays a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.

3. L'oratrice rappelle en outre l'adoption de la loi sur la parité, qui a été déterminante pour l'évolution politique et fait progresser la démocratie – le Gouvernement actuel compte 5 femmes sur 16 ministres. Elle fait état, pour conclure, de la coopération au sein de la Communauté des pays de langue portugaise où un programme de prise en compte de la question de l'égalité des sexes a été mis en place

avec la participation de nombreux partenaires institutionnels et de la société civile.

4. **M. Cravinho** (Portugal), Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération, se réjouit que le thème choisi cette année porte sur une meilleure prise en compte de la question de l'égalité des sexes dans la coopération internationale. Il note qu'il est désormais admis que le bien-être et l'autonomisation des femmes ont des incidences positives sur le développement et que les droits des femmes doivent être renforcés pour que les objectifs du Millénaire pour le développement se réalisent.

5. La stratégie nationale pour l'égalité des sexes fait actuellement l'objet d'un examen auquel participent de multiples entités et qui permettra de promouvoir l'autonomisation des femmes grâce à l'éducation et à des activités rémunératrices et les droits des femmes et des filles en matière de sexualité et de procréation, d'appeler l'attention sur les effets des changements climatiques sur la vie des femmes et de lutter contre toutes les formes de violence sexiste.

6. L'aide au développement accordée par le Portugal, notamment dans le cadre de la Communauté des pays de langue portugaise, tient systématiquement compte de la question de l'égalité des sexes.

7. S'il est vrai que les difficultés financières actuelles limitent l'aide publique au développement, il n'en demeure pas moins que la qualité et l'efficacité des programmes doivent être préservées et les priorités des pays bénéficiaires dûment prises en compte. Deux exemples de coopération réussis peuvent être cités.

8. Premièrement, en Guinée-Bissau, grâce à la participation de partenaires locaux et institutionnels, un projet a permis de renforcer les droits des femmes en matière de santé de la procréation et de renforcer les capacités humaines, réduisant ainsi sensiblement la mortalité maternelle et néonatale. Il s'agit là d'un progrès important car ce n'est en effet qu'en améliorant la santé maternelle, l'objectif 5 du Millénaire pour le développement, qu'il sera possible de réaliser les autres objectifs.

9. Deuxièmement, Sao Tomé-et-Principe, l'un des pays les plus pauvres au monde, est en bonne voie pour réaliser son objectif de développement en matière de santé. Dans ce pays, des services de santé décentralisés et intégrés tenant compte des besoins de la population locale ont été mis en place en partenariat avec le

Ministère de la santé du pays. Le succès a été tel qu'à la demande du Gouvernement santoméen, la méthode utilisée sera appliquée à l'enseignement secondaire.

10. **M<sup>me</sup> Barilla** (Guatemala) note avec satisfaction que le plan de l'exposé du Portugal reprend celui de son rapport (E/2010/59) et met l'accent, d'une part, sur les politiques et stratégies nationales et, d'autre part, sur l'importance accordée par le pays à la question de l'égalité des sexes.

11. Elle tient à souligner que le Guatemala, comme le Portugal, accorde une grande importance à la question de l'égalité des sexes et à la lutte contre la violence sexiste et la traite des êtres humains, consacre des ressources financières et humaines considérables à la question et adopte des textes de loi et des plans d'action en la matière.

12. L'oratrice aimerait connaître en premier lieu les mesures ou plans d'action adoptés par le Portugal pour renforcer le rôle crucial joué par la femme tant au niveau politique qu'économique; et, en deuxième lieu, compte tenu du manque de données statistiques qui permettraient une analyse plus approfondie de la situation de la femme au Portugal et l'adoption de mesures plus adaptées, les dispositions prises pour améliorer la coordination entre les ministères ainsi que la manière dont les ressources budgétaires se répartissent pour faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire.

13. Pour conclure, elle déclare que le Portugal ne devrait pas limiter le champ de sa coopération internationale aux pays de langue portugaise mais l'étendre aux autres pays de la communauté ibéro-américaine avec lesquels il partage des traits de culture afin de mettre à profit l'expérience des uns et des autres.

14. **M<sup>me</sup> Fiskaa** (Norvège), Secrétaire d'État à l'environnement et au développement international, souhaiterait obtenir des informations supplémentaires concernant le site Internet portant sur l'égalité des sexes créé par le Portugal en mars 2009 et l'observatoire sur l'égalité des sexes. Elle voudrait également savoir comment le Portugal renforce l'autonomisation des femmes au niveau national et connaître les conclusions de l'enquête sur la violence sexiste dans le pays publiée en 2009.

15. Elle aimerait aussi disposer de davantage d'informations sur les stratégies de développement du

Portugal tenant compte de la santé et des droits en matière de procréation ainsi que sur la participation des garçons et des hommes à la lutte contre la violence sexiste.

16. Enfin, l'oratrice aimerait savoir comment le Portugal compte utiliser les femmes et les filles comme agents de changement dans ses stratégies de développement.

17. **M<sup>me</sup> Pais** (Portugal) précise que, pour son gouvernement, la prise en compte des questions d'égalité des sexes est essentielle à la bonne gouvernance, raison pour laquelle il a pris les mesures voulues à tous les niveaux de l'administration.

18. Concernant le site Internet portant sur l'égalité des sexes, il s'agit d'un portail facilitant la coopération qui réunit tous les services institutionnels et les organisations non gouvernementales et qui comporte des informations sur les projets en cours ou à venir.

19. Quant à la loi sur la parité de 2006, elle constitue une étape très importante dans le renforcement de la participation des femmes à la prise de décisions politiques. Une campagne de sensibilisation a été réalisée dans ce domaine et une formation est proposée en coopération avec les municipalités pour autonomiser les femmes.

20. Le plan d'action pour l'égalité bénéficie d'une aide financière de 83 millions d'euros portant sur la période 2007-2013. Cette aide s'adresse, notamment, aux femmes entrepreneurs en leur donnant la possibilité d'obtenir des microcrédits.

21. S'agissant de la violence familiale et conjugale, il importe de noter qu'elle est plus visible à présent du fait des nombreuses campagnes de sensibilisation qui non seulement incitent les femmes à signaler les cas de violence mais aussi ciblent les hommes.

22. **M. Cravinho** (Portugal), dans sa réponse, déclare que la communauté ibéro-américaine offre effectivement d'intéressantes possibilités de coopération se fondant sur une culture et des intérêts communs. L'un des exemples les plus probants de cette coopération est le fonds autochtone Portugal-Guatemala, qui finance notamment les projets de développement ayant une composante « égalité des sexes ». Un programme d'aide à l'enfance a également été adopté au cours d'un sommet à El Salvador.

23. En Angola et au Mozambique, il s'agit essentiellement de renforcer les capacités institutionnelles en intégrant la question de la violence sexiste et de la traite des êtres humains. À Maputo, par exemple, un poste de police modèle a été créé spécialement pour la prise en charge de ces questions et les fonctionnaires ont été formés à cet effet.

24. S'agissant de la question très délicate de la santé en matière de procréation, le Portugal essaie de l'inclure dans ses projets de développement portant sur la santé au lieu d'en faire un sujet distinct de façon à ne pas heurter les sensibilités culturelles.

25. S'agissant des changements climatiques, ceux-ci tendent à exacerber les inégalités déjà existantes. Il faut donc élaborer une nouvelle stratégie tenant compte de ce problème.

26. **M. Lima** (Cap-Vert) salue le Portugal pour les politiques judicieuses qu'il a adoptées dans le domaine de l'égalité des sexes et l'aide apportée aux autres pays dans ce domaine. S'agissant de la violence sexiste chez les jeunes, il souhaiterait savoir si le Portugal a mis en place un quelconque contrôle d'Internet afin de limiter son effet dévastateur sur la jeunesse.

27. S'agissant du rôle des femmes dans l'amélioration de la démocratie, l'orateur souhaiterait obtenir des précisions et fait remarquer que son pays a dépassé les objectifs fixés en matière de parité des sexes. Huit des portefeuilles gouvernementaux très importants sont détenus par des femmes et sept seulement par des hommes. Il reste toutefois encore beaucoup à faire en matière de lutte contre la violence existe mais le Cap-Vert se félicite à cet égard de bénéficier de l'aide de nombreux partenaires, notamment le Portugal.

28. **M<sup>me</sup> Pais** (Portugal) indique qu'il est difficile d'éliminer les stéréotypes mais qu'il faut inculquer d'autres valeurs aux jeunes. Le travail de formation commence dès l'école.

29. Quant au rapport entre démocratie et parité, l'oratrice félicite le Cap-Vert qui est un exemple dans ce domaine, avec 60% de femmes ministres. Faire participer les femmes à la prise de décisions politiques est une question de justice sociale. Les femmes apportent une diversité et un regard propre nécessaires au renouvellement de la politique et indispensables pour trouver des solutions à la crise économique et à la crise des valeurs que le monde traverse actuellement.

30. **M<sup>me</sup> Paik Hee-young** (République de Corée), Ministre de l'égalité des sexes et de la famille, déclare qu'en dépit des progrès réalisés depuis 15 ans, les femmes continuent de se heurter à de nombreux obstacles, tant en matière d'éducation que sur le marché du travail ou encore dans la vie politique, et qu'elles sont plus vulnérables face à la pauvreté.

31. Au cours des 30 dernières années, la République de Corée a connu un développement économique rapide, s'extirpant de la pauvreté pour devenir un pays bailleur de fonds, désormais membre du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Tout au long de ce processus, le Gouvernement coréen s'est employé à prendre en compte les besoins et les intérêts des femmes et à favoriser leur participation au développement économique et social du pays, en adoptant notamment des mesures concrètes visant à renforcer leurs capacités et à améliorer leurs conditions de vie et leur accès à l'éducation, à l'emploi ou encore à la culture. Les nombreuses mesures de promotion de la femme adoptées dans divers domaines ont débouché en 2001 sur la création du Ministère de l'égalité des sexes, dont les compétences se sont élargies à la famille en 2005. Conformément à la loi sur la promotion de la femme de 1995, il a été procédé à l'examen et à la révision des dispositions législatives sources de discrimination à l'égard des femmes. Le troisième Plan directeur relatif aux politiques en faveur des femmes, lancé en 2007, est fondé sur l'égalité durable des sexes, la promotion de la femme, l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle et le respect de la diversité. Deux instituts de recherche associés à ces efforts sensibilisent notamment les fonctionnaires à la problématique hommes-femmes.

32. Soucieux de prendre cette problématique en compte dans tous les domaines, le Gouvernement coréen a mené des études concernant les effets des programmes publics sur la situation des femmes, études qui ont concerné 298 organismes publics et 1 908 projets en 2009. En outre, en 2010, il a été tenu compte de la situation des femmes dans l'établissement du budget de 195 projets.

33. Le Gouvernement coréen s'est également employé à améliorer la participation et la représentation publiques des femmes. La loi électorale a ainsi été modifiée pour que les partis politiques aient 50 % de femmes sur leurs listes de candidats aux élections nationales et aux élections aux conseils locaux. En conséquence, le nombre actuel de femmes

parlementaires a plus que doublé par rapport à la législature précédente. De même, les organismes publics disposent désormais d'objectifs chiffrés concernant la présence des femmes dans les instances dirigeantes et des mesures concrètes ont été prises afin de renforcer cette présence dans les secteurs où les femmes sont sous-représentées. L'accès des femmes au marché du travail est l'une des clefs de l'élimination de la pauvreté. Aujourd'hui, les femmes représentent 54,7 % de la main-d'œuvre et le Gouvernement coréen s'emploie à porter ce taux à 60 % d'ici à 2014, en supprimant notamment toute forme de discrimination à l'emploi et en luttant contre les préjugés qui persistent à l'encontre des femmes actives. Plusieurs instruments juridiques ont été adoptés afin d'assurer l'égalité des chances en matière d'emploi, l'égalité de traitement au travail, la protection de la maternité et le renforcement des compétences professionnelles des femmes, qui doivent pouvoir travailler sans se heurter à quelque obstacle que ce soit. C'est à ces fins que le Gouvernement coréen aide les femmes à reprendre le travail après la naissance d'un enfant, encourage les entreprises à s'adapter davantage aux besoins de la population féminine et s'attache à améliorer la garde des enfants.

34. La République de Corée a décidé de tirer parti de sa propre expérience afin d'aider les femmes des pays en développement à participer activement aux progrès économique et social, en mettant notamment sur pied des programmes de formation dans divers domaines à l'intention des fonctionnaires de ces pays. Le Ministère de l'égalité des sexes et de la famille a élaboré des programmes d'aide publique au développement qui sont spécialement destinés aux femmes, surtout dans le domaine des technologies de l'information et des communications, où les programmes coréens sont parmi les meilleurs. Les cours de formation pratique sont particulièrement utiles, en ce qu'ils permettent aux participantes d'élaborer des projets en fonction des besoins de leur pays. De même, afin de renforcer les compétences professionnelles des femmes vivant dans les pays en développement, la République de Corée a lancé une initiative visant à encourager les femmes à créer des entreprises et à accéder à des postes de responsabilité, au moyen de stages de formation et de sensibilisation destinés aux experts et aux décideurs, et en coopération avec des organisations non gouvernementales.

35. Participer à la réalisation des objectifs internationaux de développement est davantage qu'un acte de générosité, c'est un investissement dans un avenir plus sûr et plus prospère. Le moment est venu pour la communauté internationale de déployer des efforts concertés pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement concernant la promotion de la femme, un domaine où les progrès sont lents. La République de Corée y contribuera en partageant son expérience unique en la matière et en triplant les moyens consacrés à l'aide publique au développement, de sorte qu'ils atteignent 3 milliards de dollars en 2015. Elle procédera également à une réforme des institutions chargées de la coopération en faisant de la promotion des droits de la femme et de l'égalité des sexes dans les pays en développement des objectifs clefs de l'action menée en la matière, selon les trois axes suivants : renforcement des capacités économiques des femmes, amélioration de leur accès à l'éducation et au marché du travail et promotion de l'égalité des sexes.

36. À l'approche de 2015, il est urgent de redoubler d'efforts pour combler les lacunes persistantes; à cet égard, la République de Corée est déterminée à jouer un rôle moteur en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme dans le monde.

37. **M<sup>me</sup> Koukku-Ronde** (Finlande), Sous-Secrétaire d'État au développement et à la coopération, remercie la Ministre de l'égalité des sexes et de la famille et invite les représentants du Chili, de l'Indonésie et de la Suède, les trois pays évaluateurs, à s'exprimer successivement.

38. **M. Errazuriz** (Chili), Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, se félicite des progrès réalisés par la République de Corée dans les domaines économique et social et salue les efforts qu'elle a entrepris en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment dans le cadre de l'APEC et du système des Nations Unies. Notant que la République de Corée fait désormais partie du Comité d'aide au développement de l'OCDE, il demande s'il serait possible d'obtenir davantage d'exemples des bonnes pratiques prônées par l'Organisation qui ont bénéficié aux femmes coréennes. Il voudrait également savoir si la République de Corée a mis au point des directives et défini des secteurs prioritaires s'agissant de l'aide qu'elle apporte dans le domaine des droits des femmes. Ayant récemment lancé des initiatives de protection

sociale et entrepris de réformer son système de retraites, le Chili s'intéresse aux mesures prises par le Gouvernement coréen en faveur des femmes, notamment la création du Fonds de développement pour la femme et la restructuration du Ministère de l'égalité des sexes qui est dorénavant également chargé de la politique familiale, et souhaiterait obtenir des informations sur l'une de ces initiatives et sur le nouveau Ministère. Enfin, le Gouvernement chilien, déterminé à lutter contre le déséquilibre entre les sexes sur le marché du travail, voudrait des renseignements sur le mécanisme permettant d'augmenter le nombre de femmes dans le secteur des sciences et des technologies.

39. **M. Kleib** (Indonésie), Ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations Unies, salue la transformation exemplaire de la République de Corée en pays donateur. Le rapport présenté par la Ministre coréenne de l'égalité des sexes et de la famille souligne l'importance que le Gouvernement coréen attache au partage de la croissance par le biais de la coopération, notamment dans la région Asie-Pacifique. L'Indonésie s'emploie elle aussi à renforcer les capacités des femmes, qui jouent un rôle moteur dans le développement et le progrès social. En mai 2009, les Ministères coréen et indonésien de l'égalité des sexes ont signé un mémorandum d'accord qui fait fond sur le programme conjoint de formation existant depuis 2007 et privilégie le secteur des technologies de l'information et des communications – un domaine dans lequel la République de Corée a accumulé une expérience remarquable et qui revêt une importance particulière pour le développement de l'archipel indonésien. Les femmes, qui jouent un rôle social et pédagogique essentiel, doivent pouvoir se familiariser avec ces technologies, notamment en milieu rural, afin de bénéficier de meilleures perspectives professionnelles et de contribuer davantage au développement du pays. Le programme de formation a proposé aux femmes occupant des postes de responsabilité dans l'administration et dans le secteur privé des cours sur le cybergouvernement, la société de l'informatique et le commerce électronique. Certaines des participantes sont membres du Groupe de travail national sur le développement de l'informatique, qui mène des projets locaux de formation visant notamment à familiariser les femmes avec les outils informatiques. L'orateur propose de procéder à une évaluation des cours de formation et d'inviter des

hommes à y participer afin de promouvoir l'égalité des sexes.

40. **M. Grunditz** (Suède), Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, félicite la République de Corée des efforts qu'elle a déployés pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment sur le plan institutionnel. Il note qu'elle dispose d'atouts remarquables, en particulier en ce qui concerne la formation aux technologies de l'information et des communications, et souhaiterait savoir si elle a pu identifier d'autres domaines d'aide publique au développement, si la désignation d'agents chargés de veiller à la prise en compte de l'égalité des sexes dans l'aide publique au développement a déjà porté ses fruits, si les efforts consentis pour renforcer la présence des femmes dans les comités consultatifs publics ont donné des résultats et s'il est prévu de fixer des objectifs en matière de parité dans le secteur privé. Il observe enfin que la République de Corée, comme la Suède, a adopté des mesures d'ordre économique et social portant par exemple sur la protection maternelle et la santé infantile et demande si elle fait participer les hommes aux efforts qu'elle déploie en faveur de la promotion de la femme.

41. **M. Kim Bonghyun** (République de Corée), Représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies, indique que l'égalité des sexes est l'un des fondements du système coréen d'aide publique au développement. À cet égard, la République de Corée privilégie les programmes de formation des femmes et des filles de sorte que ces dernières composent au moins 30 % des effectifs des participants et elle a désigné des agents chargés de veiller à la prise en compte du principe d'égalité des sexes dans tous les secteurs de l'aide au développement, y compris au niveau budgétaire, ainsi que de recueillir des statistiques sur la situation des femmes au sein de la société. Outre les mesures d'ordre social qui concernent notamment la protection maternelle et infantile, le secteur des technologies de l'information et des communications a caractère de priorité, de même que le renforcement des compétences des femmes au moyen de formation visant à mieux les armer pour leur entrée sur le marché du travail.

42. **M<sup>me</sup> Paik Hee-young** (République de Corée) signale que son pays, conformément aux recommandations formulées par l'OCDE, encourage la

création de postes facilitant la vie des femmes. Il a lancé en 2009 un projet pilote en la matière et incité le secteur privé à faciliter le travail à temps partiel, de façon à permettre aux femmes de mieux conjuguer vie professionnelle et vie personnelle. Il a, d'autre part, pris des mesures strictes pour prévenir et punir les violences familiales et conjugales et sexuelles. En matière sociale, il agit dans le domaine de la santé et de l'éducation et favorise certains secteurs d'emploi précis – le programme relatif à la garde des enfants de moins de 12 mois, par exemple, qui permet de soulager les mères tout en créant des emplois, a concerné 99 000 foyers en 2009.

43. Le Fonds de développement pour la femme a été créé pour renforcer l'égalité des sexes dans tous les domaines. Il appuie de multiples projets de promotion de la femme portant sur la création d'entreprises, la formation et le renforcement des compétences, l'aide au développement ou encore la prestation de services juridiques gratuits aux victimes de violences sexistes. L'extension du champ des compétences du Ministère de l'égalité des sexes à la famille et à la jeunesse a permis d'accompagner les nombreux changements qui ont marqué la structure familiale coréenne et d'harmoniser les mesures prises dans ces domaines, afin de façonner une société où les familles, les jeunes et les enfants peuvent s'épanouir et vivre en bonne santé – condition *sine qua non* d'une société où règne l'égalité entre les sexes.

44. Un système de quotas de femmes en poste dans les instituts de recherche a été adopté et l'objectif de 25 % fixé pour 2010 est d'ores et déjà atteint; la part des femmes ingénieurs devrait bientôt atteindre 30 %.

45. S'agissant de la coopération bilatérale, la République de Corée multipliera les programmes de formation aux technologies de l'information et des communications dans divers pays.

46. Quant à la participation des hommes à la promotion de la femme, il s'agit d'une excellente idée. L'oratrice indique que de nombreux agents de son propre ministère sont des hommes et que ceux-ci ont un rôle essentiel à jouer en faveur de l'égalité des sexes.

47. **M. Grunditz** (Suède) souhaite que soit étoffée la coopération bilatérale portant sur les technologies de l'information et des communications et que l'aide publique au développement comporte davantage de cours de formation au commerce électronique destinés

aux femmes. Pour favoriser le recrutement des femmes dans le secteur privé, qu'il s'agisse de domaines scientifiques ou non, il est souhaitable d'instaurer des quotas d'embauche et des règles incitant les entreprises à employer des femmes. L'orateur note par ailleurs qu'en Suède, plus de 500 hommes ont choisi de prendre un congé de paternité en 2009. Il s'agit là d'un pas dans la bonne direction car il va de soi que, pour parvenir à l'égalité des sexes sur le marché de l'emploi et dans l'ensemble de la société, la mobilisation des hommes est nécessaire.

48. **M<sup>me</sup> Fiskaa** (Norvège) rappelle que la parité entre les sexes au niveau politique est l'une des priorités du Gouvernement norvégien, qui compte autant de femmes que d'hommes et que la majorité des partis politiques norvégiens sont dirigés par des femmes. Elle reconnaît toutefois qu'il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à l'égalité des hommes et des femmes sur le marché du travail, le salaire horaire des femmes étant inférieur de 15 % en moyenne à celui des hommes et une large proportion d'entre elles ne travaillant souvent qu'à mi-temps. Elle déplore par ailleurs les stéréotypes négatifs et les violences faites aux femmes, qui comptent parmi les principaux obstacles à la réalisation de l'égalité entre les sexes. Il reste que la Norvège, qui a été classée au deuxième rang mondial pour l'indicateur de développement humain portant sur l'égalité des sexes en 2009, a accompli d'importants progrès dans ce domaine.

49. Ces progrès tiennent avant tout à la volonté affirmée du Gouvernement de mener une politique axée sur la justice sociale, le respect des droits de l'homme et l'égalisation des chances pour tous, plutôt qu'au niveau de développement. La Norvège a fait ce choix bien avant la découverte des hydrocarbures, lorsque son PIB était encore faible. Ces mesures (enseignement primaire gratuit pour les deux sexes et accès universel aux services de santé publique) ont été mises en place il y a déjà 50 ou 100 ans, sous la pression d'une société civile progressiste et combative, en particulier des femmes. Elles ont ouvert la voie à l'émancipation politique et économique de la population, et notamment des femmes. Ces réalisations sociales ont à leur tour contribué à favoriser la productivité, la croissance et le développement. Les ressources humaines se sont ainsi avérées plus précieuses que les hydrocarbures. La redistribution égale des revenus et les investissements dans

l'éducation et la santé ont abouti à l'édification d'un État-providence fondé sur la participation des femmes à la vie économique, qui permet, en retour, d'investir dans les services publics et d'offrir davantage de débouchés dans ce secteur. C'est ce qu'on appelle le modèle scandinave, qui combine croissance économique et distribution égale des revenus.

50. La Secrétaire d'État à l'environnement et au développement international de la Norvège revient ensuite sur les changements qui sont survenus dans la société norvégienne et ont permis ces avancées. Sur le plan politique, dans les années 70, les partis politiques ont adopté des quotas pour garantir la présence de femmes sur les listes électorales. Après l'accession de M<sup>me</sup> Brundtland au poste de Premier Ministre, les femmes ont renforcé leur présence au sein du Gouvernement (50 %), de même qu'au Parlement national (40 %) et au Parlement sami (46 %), ainsi qu'au niveau régional (40 % des élus). Sur le plan économique, la Norvège est le premier pays à avoir adopté une loi sur la parité dans les conseils d'administration des entreprises privées. Enfin, une politique en faveur de la famille a été mise en place. Un système de congé parental rémunéré (à la suite d'une naissance ou en cas de maladie d'un enfant) a notamment été institué pour permettre aux parents de concilier travail et vie familiale. La participation des femmes à la vie économique a de ce fait augmenté de près de 60 % en l'espace de 25 ans, à tel point qu'elle est aujourd'hui l'une des plus élevées au monde (près de 80 % des femmes âgées de 25 à 66 ans). En outre, la Norvège a l'un des taux de fécondité les plus élevés des pays de l'Union européenne et autres pays industrialisés.

51. L'égalité des sexes est au cœur de la politique étrangère et du programme de coopération pour le développement du pays. La Norvège contribue ainsi à plusieurs activités menées par le système des Nations Unies dans ce domaine, notamment, le programme pour l'éducation des filles de l'UNICEF, les travaux d'UNIFEM et la campagne du Secrétaire général intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». Par ailleurs, le Ministre norvégien de la justice est membre du Réseau d'hommes influents constitué par le Secrétaire général. Le Premier Ministre norvégien a aussi collaboré avec le Secrétaire général au lancement de la Campagne mondiale concernant les objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement et la contribution de la Norvège

aux initiatives de santé se chiffre à quelque 500 millions de dollars. La Norvège a par ailleurs joué un rôle actif dans l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, qui porte sur la participation des femmes aux processus de paix, et fournit un appui technique et financier pour la protection des femmes victimes de violences sexuelles lors des conflits armés. Elle se félicite de la création prochaine d'une nouvelle entité intégrée pour la promotion de l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies. L'oratrice conclut en mettant l'accent sur le rôle joué par la société civile, notamment les groupes de femmes, les organisations patronales et les syndicats, dans les progrès réalisés par la Norvège.

52. M<sup>me</sup> **Moberg** (Norvège), Directrice par intérim de l'organisation Fokus (Forum for Women and Development), se félicitant de la coopération constructive entre le Gouvernement norvégien et les groupes de femmes, rappelle que seule la mobilisation active des femmes œuvrant en collaboration avec un gouvernement progressiste peut déboucher sur la volonté politique nécessaire à l'édification d'une société juste et respectueuse de l'égalité des sexes. Elle déplore cependant, en ce qui concerne la traite des êtres humains, qu'il ne soit pas fait mention, dans le rapport présenté par la Norvège (E/2010/66), de la loi réprimant l'achat de services sexuels, qui a été adoptée en 2007, et aurait par ailleurs souhaité que l'on insiste davantage sur le grave problème que pose la violence contre les femmes en Norvège. S'agissant des changements climatiques, il importe que les femmes participent sur un pied d'égalité avec les hommes à l'élaboration des stratégies et plans d'action dans ce domaine, sachant que les femmes – autochtones, en particulier – sont plus vulnérables et directement touchées par ce phénomène. Enfin, le Premier Ministre norvégien et les autres dirigeants du monde devraient redoubler d'efforts pour contribuer à la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement, compte tenu de l'importance décisive que revêtent la santé maternelle et infantile et les droits des femmes en matière de sexualité et de procréation pour atteindre les autres objectifs du Millénaire.

53. M<sup>me</sup> **Sundnes** (Norvège), Secrétaire de la Confédération norvégienne des syndicats, souligne que la participation d'un nombre important de femmes à la vie économique est à mettre au compte du dialogue constructif de longue date entre le Gouvernement, les

syndicats et le patronat, qui a débouché sur un accord fondamental prévoyant le droit d'association, de négociation et de recours à la justice et fait l'objet d'un examen tous les quatre ans. Grâce au dialogue social, le Gouvernement a ainsi édifié un État-providence et adopté une législation favorable à la famille (organisation du travail permettant de concilier travail et vie familiale, octroi d'une subvention pour la garde des enfants, congé parental rémunéré pour les deux parents, notamment). Il reste qu'un trop grand nombre de femmes sont encore employées à mi-temps contre leur gré (dans le secteur de la santé, notamment) et qu'une réglementation doit être mise en place pour promouvoir le travail des femmes à temps plein. Il faut en outre corriger l'écart salarial important entre hommes et femmes. Par ailleurs, la Confédération norvégienne des syndicats entend continuer de lutter pour abolir le système de subventions prévu pour les parents n'ayant pas recours aux crèches publiques, qui n'incite pas les mères – migrantes, en particulier – à prendre leur place sur le marché du travail.

54. **M. Oppegaard** (Norvège), Directeur exécutif pour le marché du travail et les affaires sociales de la Confédération des entreprises norvégiennes, estime que l'écart salarial persistant de 15 % entre hommes et femmes ne résulte pas tant des inégalités de traitement entre les deux sexes que du cloisonnement du marché du travail (les femmes étant plus nombreuses dans le secteur public et les hommes dans le secteur privé), des politiques institutionnelles et de choix collectifs ou individuels. Par ailleurs, la Confédération des entreprises norvégiennes, consciente du rôle positif que jouent les femmes à la tête des entreprises, a élaboré un programme visant à promouvoir l'entrepreneuriat féminin, qui peut contribuer dans une large mesure au développement de l'économie nationale et des qualités d'encadrement des femmes.

55. **M. Rosenthal** (Guatemala) se félicite des progrès accomplis en Norvège en ce qui concerne l'égalité des sexes et notamment la prise en compte des femmes dans les politiques, l'édification d'un État-providence favorable à l'égalité des hommes et des femmes et la nomination d'un ombudsman pour l'égalité des sexes en 1979. Il demande quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour améliorer la mobilisation des fonds publics destinés au financement de la mise en œuvre de politiques sociales, quels ont été les succès les plus importants remportés par la Norvège dans son combat pour l'égalité des sexes et ce qu'il reste à faire

dans ce domaine et comment la priorité donnée au principe de l'égalité des sexes dans la politique nationale se reflète dans les programmes de coopération internationale de la Norvège.

56. **M. de Klerk** (Pays-Bas) demande comment la Norvège est parvenue à maintenir une mobilisation politique en faveur de l'égalité des sexes. S'agissant de l'analyse des budgets du point de vue des inégalités entre hommes et femmes, il voudrait savoir si des études ont été menées en vue d'évaluer l'incidence qu'ont les politiques sur la réalisation de l'égalité des sexes et si des modifications ont ainsi pu y être apportées. Par ailleurs, sachant que la Norvège a adopté une politique favorable à la famille prévoyant l'octroi de congés parentaux pour le père et la mère, il souhaiterait connaître les obstacles empêchant les hommes de prendre un congé parental et se demande s'il est possible de conclure que le système de congé parental pour les pères contribue à l'augmentation du nombre de femmes qui travaillent.

57. **M<sup>me</sup> Fiskaa** (Norvège) rappelle que la volonté politique de promouvoir l'égalité des sexes s'explique par la longue mobilisation des femmes norvégiennes. De plus, la coopération étroite entre l'État, les organisations patronales, les syndicats et les groupes de femmes a ouvert la voie à d'importantes réformes concernant les droits des femmes au travail et l'octroi d'un congé parental. Chacun reconnaît désormais que les femmes et les hommes doivent participer sur un pied d'égalité à la vie économique, aux tâches domestiques et à la prise de décisions. Il reste encore néanmoins du chemin à parcourir et il importe de continuer à prendre des mesures spéciales et systématiques pour lutter contre les inégalités entre les sexes et promouvoir le changement, notamment parmi les jeunes.

58. Pour financer l'État-providence, la Norvège a mis en place un système d'imposition progressive (allant jusqu'à 40 % du revenu) en vue d'assurer une juste redistribution des revenus. De plus, le secteur des hydrocarbures est fortement imposé depuis les années 70. Cela permet de financer un système d'enseignement, de santé et de sécurité sociale pour tous, qui bénéficie notamment aux femmes. Par ailleurs, en 2005, le Ministère des finances a publié des directives pour aider les ministères à évaluer les inégalités entre les sexes ressortant dans leurs budgets, l'objectif étant d'étudier les incidences des décisions politiques. Il ressort d'une évaluation réalisée entre

2006 et 2009 que la plupart des ministères sont parvenus à établir des budgets tenant compte des inégalités entre hommes et femmes et utilisent des statistiques ventilées par sexe pour mettre en évidence ces inégalités. Par ailleurs, l'octroi d'un congé parental aux hommes a contribué à combattre les stéréotypes existant sur le marché du travail et à promouvoir un partage plus équitable des tâches domestiques, ce qui a en retour permis de réduire l'écart salarial entre hommes et femmes. Aujourd'hui, 90 % des pères prennent un congé parental rémunéré à 100 %, qui devrait être bientôt porté de 10 à 14 semaines.

59. Enfin, depuis 2006, les droits de la femme et l'égalité des sexes sont au cœur de la coopération internationale. En 2008, le Gouvernement a soumis au Parlement un rapport définissant sept principes directeurs à cet égard. L'accent y est mis sur l'égalité des sexes dans les contacts avec les partenaires de développement et les institutions multilatérales. De même, les organisations non gouvernementales et les groupes de la société civile jouent un rôle déterminant pour promouvoir le changement des mentalités à cet égard et il importe d'associer les garçons et les hommes à ces activités en tant que partenaires.

60. **M<sup>me</sup> Pais** (Portugal) demande si la Norvège a élaboré des stratégies en vue de réduire les écarts qui existent entre hommes et femmes sur le plan des salaires et du travail à temps plein.

61. **M<sup>me</sup> Fiskaa** (Norvège) indique que l'augmentation des salaires dans le secteur public, où les femmes prédominent, est l'une des priorités du Gouvernement et que cette question devra être examinée dans le cadre d'un dialogue tripartite entre le Gouvernement et les différents acteurs sociaux. Par ailleurs, le Gouvernement envisage d'adopter une nouvelle législation en vue de réduire le nombre d'emplois à mi-temps non volontaires et de promouvoir les emplois à plein temps pour les femmes.

*La séance est levée à 13 heures.*